

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2007
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Niset, , Noël, Poncelet, Jospin, Hubert, Bourgueil, Haulet, De Groote, Steffen, Nagant, Simon, Marchant et Manset
Mmes Elias et Prignon

Observateur :

M Procureur, directeur de l'ETA Reine Fabiola à Neufvilles

Excusés :

MM. Emmanuelidis, Elias, Trepagne, Afano
Mme Henrotte

Secrétariat EWETA :

Sognia Angelozzi

APPROBATION DU PV DU CA DU 12 DECEMBRE 2006

Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ACCORDS DU NON MARCHAND 2007-2009 : SUSPENSION DE TOUTES LES NEGOCIATIONS
PARITAIRES PAR LES OS ET REACTION DES EMPLOYEURS.

Les membres ont été tenus informé à travers nos courriers d'information de l'état de la situation relative aux négociations des accords du non marchand.

Les employeurs ont dénoncé le protocole d'accord signé entre la Ministre Vienne et les organisations syndicales mais se sont montrés ouverts à la discussion moyennant des modalités à convenir sur les différents points du protocole. Malgré cela, le front commun syndical a déposé un préavis de grève prenant fin le 21 février 07 et visant l'ensemble des secteurs non marchand.

L'EWETA a contesté auprès du président de notre CP la validité du dépôt de préavis de grève pour notre secteur vu que la référence à notre CP était erronée. Monsieur Massai du Setca s'est justifié sur cette erreur de leur part mais a néanmoins souhaité confirmer ce préavis de grève également pour notre secteur.

Monsieur Niset demande au CA quelle attitude adopter en réaction pour notre secteur, le CA demande de ne pas y donner suite présumant que l'action de grève n'aura pas énormément d'impact dans notre secteur.

Au niveau de l'UFENM, le banc patronal s'est adressé par courrier aux membres du gouvernement wallon et au Ministre Di Rupo afin de leur demander de reprendre l'initiative de remettre les parties autour de la table et de faire en sorte que des conditions nécessaires et acceptables par tous soient réunies pour la signature d'un accord.

Concernant la mesure relative à l'amélioration de l'encadrement, nous n'avons eu aucune précision particulière à notre secteur.

QUOTAS 2007 : : APPROBATION DU CG DU 1/2/07 ET PROPOSITIONS DU CABINET VIENNE POUR LA
REPARTITION DES 400 EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES.

Le CG AWIPH du 1er février 2007 a approuvé la proposition de quota 2007 telle que reprise sur la dernière note adressée aux ETA.

La proposition de l'EWETA demandant de tenir compte d'un calcul différent pour la redistribution d'une part et pour l'attribution du nouveau quota 2007 d'autre part, n'a pu être prise en compte. Ni notre demande de prise en compte d'une autre période de référence, à savoir, les 4 trimestres de l'année 2006 et non les 3ème et 4ème T 2005 et 1er et 2ème T 06 comme c'est le cas.

Après discussion des alternatives proposées, le CA admet la proposition du CG AWIPH pour la redistribution des emplois 2006 mais en revanche de tenir compte de la période 3ème et 4ème T 06 pour la répartition des 400 emplois supplémentaires issue du plan d'inclusion sociale.

En résumé, le CA est demandeur d'une répartition du quota en 2 temps :

1. redistribution emplois 2006 : sur base des 2 derniers T 05 et 2 premiers T 06
2. répartition emplois 2007 y compris les 400 emplois supplémentaires : sur base des 2 derniers T 06 et 2 premiers T 07.

IMPACT POUR NOTRE SECTEUR DE LA HAUSSE DU RMMG AU 01/04/07 ET AU 01/10/08.

L'accord interprofessionnel 2007-2008 prévoit une augmentation du RMMG de 25 € au 01.04.07 et de 25 € au 01.10.08.

Chaque fédération d'ETA a interpellé la CP 327 fédérale qui s'est réunie et qui a décidé de rendre attentif le Ministre de l'Emploi, Vanvelthoven sur l'impact de la mesure pour le secteur des ETA au niveau national.

L'augmentation est prévue sur le RMMMGM des travailleurs de 21 ans sans ancienneté mais les OS prétendent que l'augmentation doit avoir lieu également sur le RMMG des travailleurs de 21 ans et demi avec 6 mois d'ancienneté et de 22 ans avec 1 an d'ancienneté.

Les conséquences d'une telle augmentation se répercuteront aussi au niveau de la tension salariale avec les catégories supérieures.

Pour l'instant, les estimations montrent un coût pour toutes les ETA (bruxelloises, flamandes, germanophones et wallonnes).

L'EWETA interpelle d'autres fédérations patronales comme la FEB ou l'UWE pour vérifier si l'interprétation donnée par les OS (que nous n'admettons pas) est correcte.

MISSIONS DE L'EWETA ET SUIVI DES LEGISLATIONS TITRES SERVICES, SERVICES DE PROXIMITE ET ENTREPRISE D'INSERTION A FINALITE SOCIALE

L'EWETA est amenée de plus en plus à se pencher sur des législations touchant de près ou de loin les ETA comme le statut SFS, les titres-services ou encore les services de proximité.

Dans le cadre des titres-services, par ex, l'ETA peut créer en son sein un service « titres-services » ou dans le cadre d'une société externe à l'ETA être agréé pour des titres-services.

Comme nous avons un administrateur, M. Simon pascal, directeur d'Entra qui a un tel service au sein de son ETA, Monsieur Niset pense qu'il serait intéressant pour les autres ETA de connaître l'expérience d'Entra à ce sujet.

A l'occasion de la publication des résultats de l'enquête menée par l'EWETA actuellement sur les titres services et les services de proximité, nous communiquerons également aux membres les informations utiles à connaître au niveau de la législation titres-services.

L'EWETA mène, en effet, en ce moment une enquête auprès de ses membres pour avoir un état des lieux précis sur le nombre d'ETA ou structure parallèle à l'ETA ayant une agrégation TS, de même qu'un état des lieux sur les activités développées par les ETA et reprises également dans la législation services de proximité.

NEGOCIATIONS EN COURS DANS LE CADRE DE LA CP 327.03

Il est avant tout rappelé que toutes les négociations paritaires sont pour l'instant en suspens pour cause de non accord dans le cadre des négociations du Non Marchand.

- GT classification de fonctions du personnel de production :
Pas de nouvelle avancée, le groupe de suivi doit se réunir avec Optimor.
- GT Délégation syndicale :

L'EWETA s'est engagée à envoyer un courrier aux ETA qui ne sont pas en règle de mandat de délégation syndicale selon notre CCT.

- GT Stress :
Des problèmes de distribution de brochures ont privé certains directeurs de brochures. L'EWETA enverra à chaque ETA, une brochure du petit stock qu'il lui reste.
Pour les modalités de diffusion et de formation sur la brochure, les partenaires sociaux disposent encore d'un budget de 35.000 € provenant du Fifr et qui sera géré par le FSEW selon des règles qui doivent encore être précisées.
Monsieur Niset fait une proposition pour la moitié du budget de 35.000 €, à savoir, 17.500 €, part réservée normalement à chaque partie du banc patronal et syndical. Il s'agirait de réserver ce budget de 17.500 € pour le maintien des formations générales organisées par l'EWETA au lieu des actions de diffusion et d'information de la brochure stress.
Cette proposition est refusée par le CA, on reste donc sur l'idée de départ prévue avec les organisations syndicales.
- GT alphabétisation :
Le projet pilote d'alphabétisation a été accepté par le Fifr à hauteur de 50.000 €. Treize ETA se sont portées volontaires pour s'inscrire dans ce projet.
Des contacts sont en cours avec la promotion sociale qui pourrait dispenser ces formations et au préalable faire une étude des besoins en formation alpha pour les travailleurs concernés.
- GT vieillissement :
Pas d'avancement.

DIVERS

- Enquête qualité de vie des travailleurs handicapés en ETA

L'EWETA, à la demande de certains membres, souhaite réagir au courrier envoyé par l'AWIPH au sujet d'une enquête qu'elle compte réaliser sur le bien-être du travailleur handicapé en ETA.

Au vu de certaines questions reprises dans le questionnaire, on doute que les réponses reflèteront la réalité des choses et que ce questionnaire ne soit plutôt un instrument utilisé par les organisations syndicales.

Monsieur De Groote précise que ce questionnaire n'a pas fait l'objet d'une analyse fouillée par le CEFE et qu'il a plutôt fait l'objet de nombreuses remarques « divisées » des membres du CEFE.

Le CA demande à l'EWETA de réagir officiellement auprès de l'AWIPH pour dénoncer ce questionnaire et le fait que le secteur n'ait pas été associé à cette démarche même si le CA reconnaît le principe d'évaluation comme une bonne chose.

- Assemblée Générale statutaire de l'EWETA

Selon nos tournantes, cette année l'AG statutaire devrait avoir lieu dans le Brabant Wallon, la date retenue est le vendredi 22 juin 2007.

Vu qu'aucun représentant de cette province n'est présent pour faire une proposition de lieu où nous accueillir, l'EWETA contactera M Emmanueildis afin de lui demander de se concerter avec ses collègues et de nous faire une proposition de lieu pour l'organisation de cette journée.

Monsieur Niset suggère, pour cette AG statutaire d'avoir des exposés des fédérations provinciales sur leur projet en cours.

- Cap 48

Un groupe de travail s'est réuni avec le responsable de l'opération au niveau de la RTBF, Monsieur Tockert. Ce groupe a fait le bilan de l'opération 2006 avec ses points négatifs et positifs.

« Les personnes présentes à cette réunion s'accordent à souligner le succès global de la journée, même si certaines institutions minoritaires ont une appréciation négative.

La couverture média a aussi été nettement supérieure à l'année précédente.

Au cours de la réunion, les points suivants ont été soulevés :

- la campagne média de la RTBF ne suffit pas. Il y a aussi un effort local à faire par chaque asbl pour mobiliser dans sa région
- cette journée est encore trop souvent vue comme une journée pour CAP48, alors qu'elle est avant tout une journée du secteur et des personnes handicapées soutenues par les pouvoirs publics et CAP48/RTBF
- Faut-il imaginer un thème par année ?
- Pour augmenter la visibilité et les visiteurs, il faudrait idéalement que les services joignent un autre événement local à cette journée (marché annuel, inauguration d'un nouveau service, ...)
- Quel est le public cible ??

La mobilisation des fédérations est encore insuffisante dans le projet général.

Pour 2007 : il y a une hésitation entre le samedi 22 septembre ou le dimanche 23 septembre.

En conclusion :

Une réunion des Présidents des Fédérations avec les partenaires de cette journée est programmée. Le Village 1 prend l'initiative de l'organiser."

L'EWETA proposera dans une note adressée à toutes les ETA des thèmes à développer pour cette année

- Bilan des compétences

Il s'agit d'un projet européen (FAME) dont l'AWIPH est le promoteur et qui vise à construire un outil d'évaluation de la personne handicapée en recherche d'emploi.

L'outil d'évaluation utilisé par certaines ETA dans le cadre de leur section d'accueil et de formation pourrait servir d'exemple dans ce projet.

Fait à Couillet, le 28 février 2007,

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

S. ANGELOZZI, Secrétaire permanente

[retour au sommaire des PV](#)